

**DEL 23-108**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
**Le 20 novembre 2023**  
DATE D’AFFICHAGE  
**Le 21 novembre 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**  
**Présents : 18**  
**Votants : 27**

L’an deux mille vingt-trois  
Le vingt-huit novembre à 20h30  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Pierre CASTILLON, Jean-Philippe GUYON, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Christian POIRIER, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Marie CHEVALIER, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Louis MASSARD, Philippe PAUMIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 1<sup>er</sup> décembre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 novembre 2023

**ETAIENT ABSENTS**

Nadine JOLU (pouvoir à Alain GIBERGUES), Delphine FOUQUET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Denis MINIER (pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER (pouvoir à Pierre CASTILLON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Fanny PIRA) et Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse BAYBAY

\*\*\*\*\*

**OBJET : RAPPORT D’ACTIVITES LE MANS METROPOLE 2022**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Chaque année, Le Mans Métropole établit un rapport d'activité qui doit être présenté pour information au conseil communautaire puis dans les conseils municipaux des 20 communes membres de Le Mans Métropole.

Le rapport rappelle l'ambition de construire un territoire de Le Mans Métropole durable, attractif et solidaire. Il rappelle les axes phares de la transition énergétique et autour de l'environnement : plan Chronovélo, développement de réseaux de chaleur, inauguration de la centrale solaire du centre des expositions, continuité du Boulevard Nature, plan Mégapole...

Du point de vue de l'attractivité économique, le Mans Métropole s'est doté d'un Plan Stratégique d'Investissement et a notamment organisé des États généraux du développement économique réunissant 150 acteurs en septembre 2022.

Enfin, la cohésion et la coopération à l'échelle de la métropole demeurent des principes fondamentaux et préfigurent les actions portées. Ainsi, un projet d'administration, intitulé « Travailler Ensemble Au Mans (TEAM) » a adopté en conseil communautaire, comme le Projet de Territoire Le Mans Métropole 2040 qui rassemble l'ensemble des objectifs stratégiques à long terme de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

D'un point de vue financier, l'exercice 2022 a été marqué par les effets de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. La bonne santé financière de la métropole a permis d'absorber les hausses de dépenses tout en maintenant un fort niveau d'investissement.



La volonté de grande modération fiscale est confirmée par la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale (reconduction des taux depuis 2017). Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été reconduits.

Compte tenu de l'évolution des tarifs de l'Agence de l'eau, la facture type d'un abonné évolue légèrement de +1,41 €, soit +0,31% par rapport à 2021.

Le volume d'investissements de 83,1 M€ se situe à un niveau supérieur à la moyenne des 5 dernières années (57,7 M€).

La solidarité financière en faveur des communes membres est réaffirmée avec 6,1 M€ de dotations de solidarité communautaire et 1,3 M€ de fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique.

Le rapport d'activités 2022, ainsi que le rapport financier, figurent en annexes à la présente délibération.

**Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de Le Mans Métropole 2022 en séance publique (pas de vote).**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 29 novembre 2023

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire  
Damienne FLEURY